

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 17 juin 2011

Service instructeur

N° CP-2011-6-2-8

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

Service consulté

ACTAL: PROJET LIE A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LE SECTEUR DES SERVICES A LA PERSONNE.

Résumé: ACTAL (Action pour les Conditions de Travail en Alsace) sollicite le soutien financier du Département du Haut-Rhin pour une opération liée à la prévention des risques professionnels dans le secteur des services à la personne. Un crédit de 11 520 € pourrait être affecté à cette opération.

ACTAL (Action pour les Conditions de Travail en Alsace) est un organisme paritaire qui accompagne les entreprises et les partenaires de la Région Alsace pour prévenir et résoudre les difficultés liées au travail et à son organisation, ceci dans une perspective d'amélioration conjointe des conditions de travail et de la performance.

Il fait partie de l'une des 25 structures régionales du réseau de l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) et se compose de représentants des employeurs (MEDEF, CGPME et UPA) et de représentants des syndicats (CFE, CGT, FO, CFDT et CFTC).

Sa mission consiste à apporter un appui opérationnel aux différents acteurs régionaux concernés par l'évolution du travail :

- Dirigeants d'entreprises, salariés, partenaires sociaux,
- Branches professionnelles, chambres consulaires, services de santé au travail,
- Collectivités locales, services de l'Etat,
- Consultants formateurs...

Cet appui se traduit notamment au travers de son pôle de ressources spécialisé sur le travail et l'organisation, de ses interventions (appuis ponctuels, diagnostics, actions collectives...), de la conception d'outils (supports de sensibilisation et d'information, guides pratiques...) et des travaux d'études portant sur les enjeux et les perspectives des organisations et des conditions de travail.

Dans le cadre du Plan de Revitalisation Economique pour le Haut-Rhin, ACTAL a développé un dispositif d'appui aux structures haut-rhinoises proposant des services à la personne pour pérenniser les emplois de services et améliorer les conditions de travail.

Cette action, dont le montant total s'est élevé à 45 711 €, a comporté des phases de sensibilisation et d'information des acteurs, de pré-diagnostic et de préconisations opérationnelles. Le Département a accompagné ce projet à hauteur de 10 000 €.

Compte tenu des enjeux du secteur des services à la personne, ACTAL souhaite poursuivre la dynamique engagée et envisage de réaliser une action collective sur la prévention des risques professionnels.

Cette opération se déroulerait comme suit :

- Promotion de l'action et animation d'un groupe de travail pour engager une démarche de responsabilisation des bénéficiaires vis-à-vis des risques sur la santé et la sécurité. Elaboration de fiche outils spécifiques pour les entreprises du secteur.
- Animation d'une formation (maximum 25 participants) :
 - Présentation des outils élaborés par le groupe de travail
 - Aide à la mise en place d'une démarche de prévention des risques professionnels
- Accompagnement individuel de 10 structures en vue de l'élaboration d'un document unique :
 - Analyse de la demande
 - Analyse des risques organisationnels
 - Analyse des risques physiques
 - Rédaction et transmission du document de synthèse

Le budget prévisionnel 2011 est le suivant :

Dépenses (€)		Recettes (€)	
Action sur 36 jours/Consultant ACTAL	36 000	Participation du Conseil Général du Haut-Rhin	11 520
		ACTAL	24 480
TOTAL	36 000	TOTAL	36 000

ACTAL sollicite le Département pour participer à cette opération à hauteur de 11 520 €.

Le soutien du secteur des services à la personne a été retenu dans le cadre des Assises Départementales de l'Economie Pour L'Emploi et l'action proposée par ACTAL a été précisé lors de la journée des Assises du 4 novembre 2010.

La prévention des risques professionnels est un enjeu important de ce secteur d'activités aussi bien en termes de santé et de sécurité des intervenants que de qualité de service et d'attractivité des emplois.

C'est ainsi qu'il est proposé de réserver une suite favorable à cette demande.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer à ACTAL (Action pour les Conditions de Travail en Alsace) une subvention de 11 520 € au titre de 2011 pour une action liée à la prévention des risques professionnels dans le secteur des services à la personne,
- de prélever la dépense correspondante sur le programme F724, chapitre 65, fonction 90, nature 6574 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER